



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la SENNE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin
- Intercommunale du Brabant Wallon
- Intercommunale de Proximité publique de la Région du Hainaut occidental
- Intercommunale de Développement, Aménagement et d'Aménagement du territoire de la région de Mons-Borinage-Centre

PASH DRESSE PAR :

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SENNE

Namur, le 22 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoit Lutgen

Elio Di Rupo

Feuille n° 11/16

Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou équip. communautaires

aménagement différé

lotier

activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II)

habitat ou équip. communautaires

aménagement différé

lotier

activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Ib)

Assainissement transitoire (III)

habitat ou équip. communautaires

aménagement différé

lotier

activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Epout sous pression

Epout gravitaire

Cas particuliers

- A désinstaller - A rénover
- Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

Traitement des eaux usées

Station d'épuration

Station publique

existante

adjugé ou en construction

à réaliser

Station à statut particulier

privée

à déclasser

Autres problématiques

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 1/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ia)

Prévention éloignée (Ib)

Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2007)

Navigable

1er catégorie

21ème catégorie

3ème catégorie

non classé

Cours protégé

Zone de baignade (Mise à jour : 14/06/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

- Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 29/10/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGATLP.

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 29/07/2005)

407/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document est présenté sur fond de plan stable à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisations de reproduction : conversion TS 03384

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE

